

Compte rendu de la séance du lundi 16 janvier 2023

Présents :

Madame Régine REDMER, Monsieur Alain GUSTIN, Monsieur Bruno DUCRUIT, Monsieur Antoine MARRON, Monsieur François Xavier LE ROUX, Madame Béatrice LE CORRE, Monsieur Franck MILLART, Madame Nassimah CANNAT, Monsieur Vincent DAUTRECQUE

Absente : Madame Ophélie HAIMERY

Représenté : Monsieur Thierry MARRON par Madame Régine REDMER

Ordre du jour :

Travaux devis

Demande de subvention

Arrêt face abri

Pommier manèges 2023

Delaporte confiserie 2023

Chantier d'insertion

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Projet réhabilitation toiture, portes et fenêtres de la mairie (DE_2023_001)

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation de la mairie.

Le projet visant à améliorer la qualité énergétique et à sécuriser le bâtiment communal recevant du public, susceptible d'être subventionné par différents organismes.

Le programme de travaux prévoit la réfection de la toiture et le remplacement des portes et des fenêtres.

Le coût prévisionnel de l'opération, est estimé à 57 939,64 € HT soit 69 527,57 TTC.,

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réhabilitation de la mairie pour un montant de 57 939,64 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à consulter les entreprises et a effectué les devis,
- **S'ENGAGE** à inscrire les montants au budget,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès de l'État,
- **AUTORISE** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Demande de subvention DSIL (DE_2023_002)

Madame le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL) peut être obtenue pour la rénovation des portes et des fenêtres et de la toiture de la mairie.

Cette rénovation est plus que nécessaire aux vues de l'état actuel et permettra d'améliorer la qualité énergétique et la sécurisation de la mairie.

Elle fait part de l'estimation dont le montant des travaux s'élève à la somme de 57 939,64 € HT soit 69 527,57 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 57 939,64 €

DSIL : 28 969,82 €

Autofinancement communal : 28 969,82 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander une subvention au titre de la DSIL pour la rénovation du toit et des portes et des fenêtres de la mairie.
- **MANDATE** Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). (DE_2023_003)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de rénovation des portes et des fenêtres et de la toiture de la mairie visant à améliorer la qualité énergétique du bâtiment communal recevant du public et dont le coût prévisionnel s'élève à 57 939,64 € HT soit 69 527,57 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 57 939,64 €

DETR : 28 969,82 €

Autofinancement communal : 28 969,82 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé, au cours du 2^e trimestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet de réfection de la toiture et des portes et des fenêtres de la mairie.
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France (DE_2023_004)

Madame le Maire informe les membres présents qu'une subvention auprès de la Région Hauts de France peut être obtenue pour la rénovation des portes et des fenêtres et de la toiture de la mairie.

Madame le Maire expose que le projet de rénovation des portes et des fenêtres et de la toiture de la mairie vise à améliorer la qualité énergétique et à sécuriser le bâtiment communal recevant du public, dont le coût prévisionnel s'élève à 57 939,64 € H.T soit 69 527,57 € T.T.C, est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région Hauts de France.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention à la Région Hauts de France pour la réhabilitation de la mairie.
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement (API) (DE 2023 005)

Madame le Maire informe les membres présents qu'une subvention à l'API (Aisne Partenariat Investissement) peut être obtenue pour la rénovation des portes et des fenêtres et de la toiture de la mairie.

Ce projet vise à améliorer la qualité énergétique et à sécuriser le bâtiment communal recevant du public.

Elle fait part de l'estimation dont le montant des travaux s'élève à la somme de 57 939,64 € HT soit 69 527,57 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention au titre de l' API pour la réhabilitation de la mairie.
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Arrêt face abri :

Les panneaux de signalisation pour les deux arrêts de bus et le passage piéton sont arrivés.

Le coût est de 975,53 €, subventionné à hauteur de 702,45 € par la région.

Forains :

L'autorisation est renouvelée pour l'accueil des forains pour la fête communale du 24 au 26 juin 2023.

Chantier d'insertion :

Réfection des murs extérieurs église, cimetière par le chantier d'insertion du 31 juillet au 04 août 2023 et du 28 août au 08 septembre 2023.

Questions diverses :

Tombe à sécuriser dans le cimetière.

Plantation d'arbres à continuer dans le nouveau cimetière.

Le Maire, Régine BELMER.

